



Grève du 25 janvier 2022 La Direction de GRDF refuse toute discussion

Le 17 janvier dernier

Alors que **la plupart des Organisations Syndicales n'étaient pas satisfaites des mesures proposées, la Direction de GRDF a mis fin aux négociations sur les mesures salariales 2022.**

Bien qu'elles étaient légitimes, les revendications CGT ont été rejetées par la Direction. Notre organisation syndicale a donc décidé d'appeler l'ensemble des salariés à une première journée de grève, ce 25 janvier. C'est pour cette raison que le DRHT national a reçu la CGT ce 24 janvier.



Notre revendication d'augmentation du SNB en lien avec l'inflation 2021

Comme nous vous l'avons expliqué dans nos communications précédentes, en 2021, l'inflation atteignant au bas mot 2,5 %, la projection de GRDF devant la CRE aurait dû aboutir à une augmentation du SNB de 1,25 % en 2022 au lieu du famélique 0,3 %.

La Direction se retranche derrière le fait que ces augmentations ne peuvent être décidées que par la branche des IEG. La CGT a donc réclamé dans son préavis de grève que la Direction affiche sa solidarité avec ses agents en demandant la réouverture d'une négociation sur le SNB 2022.

C'est malheureusement sans surprise que le DRHT a refusé d'accéder à cette demande.

En agissant de cette manière, il démontre que **GRDF cautionne la posture de la Branche !**

La Direction joue avec les chiffres et tente de discréditer la CGT devant les salariés

Dans l'accord soumis à signature sur les mesures salariales 2022, GRDF propose :

- 0,3% d'augmentation du SNB
- 0,6% lié à l'ancienneté (que l'on peut assimiler aux échelons d'ancienneté)
- 0,91% pour les avancements au choix
- 0,74% pour les promotions en GF
- 0,2% pour une mesure exceptionnelle "Bas Salaires"



En faisant miroiter sans le dire que chaque agent bénéficiera de ces 2,75 % d'augmentation, la Direction veut faire croire qu'elle répond aux 2,5 % minimum d'inflation 2021. Mais **qu'en sera-t-il pour un agent qui n'aura ni GF, ni NR, ni mesure bas salaire, ni échelon d'ancienneté en 2022 ?**

Il s'agit là d'un leurre que la direction utilise dans le seul but de discréditer la CGT !

De la même manière, elle prétend répondre à la revendication de la CGT qui vise à obtenir un taux unique d'avancement au choix par collègue.

Mais là aussi, la Direction joue sur les mots. En réalité, **elle se contente de prendre des NR aux cadres pour les distribuer aux agents d'exécution et de maîtrise.**

Nous demandons, nous, que les taux des collègues Exécution/Maîtrise soient hissés au niveau du collègue Cadre. Comment la Direction peut-elle affirmer qu'elle a répondu à notre demande ?

Non, la CGT ne fait pas de "l'anti cadres". Elle demande de l'harmonisation par le haut.



Une posture de la Direction en trompe l'oeil sur les bas salaires et les niveaux d'embauche

La Direction espère répondre à la problématique des bas salaires en allouant **une enveloppe exceptionnelle de 1.600 NR pour les agents qui ont gagné moins de 30.000 euros brut en 2021.**

Elle prétend ne plus embaucher en dessous du NR 40 mais recrute-t-on encore du personnel sans diplôme?

Si de prime abord, ces dispositions peuvent sembler intéressantes, elle n'en demeurent pas moins insuffisantes, voire discriminantes.



- Concernant l'enveloppe exceptionnelle "bas salaire", nous demandons qu'1 NR soit attribué à chacun des 2.500 agents qui ont perçu la prime inflation de 100 euros.

Nous allons même plus loin en demandant que les 81 millions d'euros économisés par la Direction sur les rémunérations dans le cadre de l'ATRD5 soient redistribués sous la forme d'1 NR par salarié. La Direction choisit de rester sur sa position de confiscation.

- S'agissant des niveaux d'embauche, la mesure proposée est discriminatoire par rapport aux salariés qui sont là depuis quelques années et qui n'ont évolué qu'à coup d'1 NR tous les 3 ans. Les jeunes embauchés entreraient directement au même niveau qu'eux ou à un niveau très proche.

C'est à ce titre que nous réclamons à la Direction des éléments d'éclairage pour certaines populations tertiaires : nous demandons des éléments d'analyse pour les prétendants aux mesures bas salaires au regard de celles et ceux qui ont perçu la prime inflation.

Le 27 janvier

journée interprofessionnelle de mobilisation
pour des augmentations de salaires
et en faveur de l'emploi

**AUGMENTER
LES SALAIRES
MAINTENANT !**



**Au vu du contexte spécifique à GRDF,
les gazières et les gaziers doivent prendre toute
leur place dans les cortèges**

**GAGNONS UNE PLUS JUSTE RÉPARTITION
DU 1.3 MILLIARD D'EUROS**

QUE GRDF ENVISAGE DE REMONTER A L'ACTIONNAIRE

